



COMMISSION DEPARTEMENTALE DU STATUT DE L'ARBITRAGE

PROCÈS VERBAL N°2 - SAISON 2024/2025 RÉUNION du 14 Mars 2025

Préside	DANDRELLE Yannick
Présents	WEBER DELACROIX Lea, CANTONNET Eddy, DENUILLY Herve, HUGUENEL Bernard, MAIGROT Eric, RENARD André
Assistent	CUMET Alix, GUILLIER Éric

1. APPROBATION DU PROCES VERBAL

Le procès-verbal de la réunion du 17 Septembre 2024 est adopté à l'unanimité.

2. RAPPEL du calendrier des évènements

Date	Evènement
31 août	Date limite de renouvellement et de changement de statut
30 septembre	Date limite d'information des clubs en infraction
28 février	Date limite de demande de licence des nouveaux arbitres et des changements de clubs Date limite de l'examen de régularisation Date d'étude de la 1 ^{ère} situation d'infraction
31 mars	Date limite de publication des clubs en infraction au 28 février
15 juin	Date d'étude de la 2 ^{ème} situation d'infraction, incorporant la vérification de la réalisation du nombre de matchs par rapport au quota correspondant à chaque arbitre
30 juin	Date limite de publication définitive des clubs en infraction.

3. ARBITRES RECUS à une FIA

Arbitres stagiaires reçus à l'examen de Novembre 2024 à VALCOURT :

Nom	Prénom	Date de naissance	Club
ATAMNA	Jawed	08/08/2009	ESPERANCE SAINT DIZIER
AUDIGER	Bryan	25/10/1992	ASPL MEDIOLANAIS
BARATTO	Kylian	13/12/2007	FC BRAGARD
CAPUT CHENAU	Lorys	04/08/2008	FC BRAGARD
CONTANT	Enzo	13/02/2007	FC BRAGARD
FLOQUET	April	28/05/2008	SC MARNAVAL
SABER	Bayanne	03/09/2005	US ECLARON
SAILLANT	Thomas	27/08/1992	US VOILLECOMTE

SABER Bayane ne demandera pas de licence arbitre (Vu en CRSA)

Arbitres stagiaires reçus à l'examen de Janvier 2025 à JONCHERY :

Nom	Prénom	Date de naissance	Club
BEREZNIEVITCH	Frederic	12/07/1967	CS CHALINDREY
CHOUFFOT	Théo	13/07/2005	AS SARREY MONTIGNY
COURTEAUX	Guillaume	09/08/1997	FC DAMPIERRE
CORRAZE	Mathis	01/11/2011	SR NEUILLY-L'EVEQUE
GUILLAUME	Nicolas	09/06/1979	US CHASSIGNY
KOPP	Timéo	11/01/2009	FC PREZ BOURMONT
NABIL QARYAQOS	Madj	22/05/2006	CO LANGRES
THOMAS	Mae	31/10/2011	US FAYL BILLOT

4. FORMATION ARBITRE DE CLUB saison 2024/2025

Nom	Prénom	Date de naissance	Club
BARREIRA	Kévin	09/12/1992	AS CHAMOUILLEY ROCHES
BOURNOT	Léa	26/01/2003	US WASSY
BOUVIER	Cédric	03/01/1983	ST GILLES FC
DARDART	Clément	27/01/1996	US ROUVRES AUBERIVE
EL MAKRINI	Fayçal	22/02/2003	US CONDES
GERBEAU	Tristan	12/11/1995	AS LONGEVILLE
JACQUOT	Maxime	11/04/1999	US BOURBONNE
MAGGI	Béatrice	23/06/1987	US BRICON
NABIL QARYAQOS	Madj	22/05/2006	CO LANGRES
SALIHI	Mahjoub	03/02/1961	CO LANGRES
SAUDOIS	Ludovic	31/07/1981	ROUVROY AF JEP

BOURNOT Léa et JACQUOT Maxime n'ont pas fait tamponner leur licence avant le 28 Février 2025 malgré les relances du District. Ils ne seront pas comptabilisés vis-à-vis du statut de l'arbitrage.

5. SITUATION DES RENOUELEMENTS AU 31 AOUT 2024

Listes sous réserve d'un oubli ou d'une erreur.

Liste des arbitres qui n'ont pas renouvelé au 31 août 2024		
Nom	Prénom	Club
ATAMNA	Hadi	L'ESPERANCE DE SAINT DIZIER

ATAMNA	Ihsan	L'ESPERANCE DE SAINT DIZIER
AUDINOT	Kyllian	CS MARANVILLE RENNEPONT
BELLOIR	Romain	FC VILLIER EN LIEU
BERTHOT	Christophe	ST GILLES FC
CHARRIERE	Laurent	US BIESLES
DORMOY	Maëline	FC DES CHEMINOTS SPORTIFS BRAGARD
DRIANT	Dylan	ST GILLES FC
DUGNY	Cyrille	ARC EN BARROIS US
FANIA	Marc	SUD CHAMPAGNE FC
GOBE	Alexis	CS DOULAINCOURT
LE TUTOUR	Johan	AS LASARJONC
MAKHMUDOV	Magamed	CO LANGRES
MASSON	Anthony	ST GILLES FC
POINTOUT	Dimitri	US BIESLES
ZEMHI	Antoine	SUD CHAMPAGNE FC

6. LISTE DES CLUBS EN INFRACTION à la 1^{ère} SITUATION D'ANALYSE AU 28 février 2025 pour la saison 2024/2025 qui conditionne la saison 2025/2026

Rappels réglementaires :

Considérant l'article 26 (Demande de licence) du statut de l'arbitrage stipulant que :

- Du 1^{er} juin au 31 août pour les arbitres renouvelant leur licence ou changeant de statut (passage d'arbitre indépendant à arbitre licencié à un club, et inversement),
- Du 1^{er} juin au 28 février pour les nouveaux arbitres ainsi que les arbitres changeant de club dans les conditions de l'article 30 du présent statut.
- Pour les arbitres de club du District de Haute-Marne, le renouvellement doit se faire de la manière suivante :
 - Demande de la licence « arbitre/joueur » avant le 31 août,
 - Apposition du tampon « Arbitre de club » avant le 31 octobre.

Pour les nouveaux arbitres de club, l'apposition du tampon doit se faire avant **le 28 février**. Eligibilité au renouvellement attribué en fin de saison par la Commission du Statut de l'Arbitrage au travers d'un bilan de situation annuel donné et approuvé par la CDA.

Rappel des obligations :

Départemental 1 : 2 arbitres dont un majeur (pas d'arbitre de club)

Départemental 2 : 1 arbitre majeur + 1 arbitre majeur ou 1 arbitre de club ou 1 arbitre jeune ou 1 arbitre très jeune

Départemental 3 : 1 arbitre (majeur, jeune ou très jeune) ou 1 arbitre de club

Article 35 bis - Arrêt définitif. Lorsqu'un arbitre décide d'arrêter définitivement l'arbitrage, il continuera de couvrir, pendant une saison, le dernier club dans lequel il était licencié, sous réserve d'avoir été licencié au sein de ce club lors des 10 dernières saisons avant son arrêt définitif.

Liste des arbitres qui arrêtent définitivement et qui sont pris en compte à ce jour :

- CHEVALLIER Flavien ES ANDELLOT-RIMAUCCOURT BOURDON
- BERNARD Quentin AS ESNOUVEAUX

- **Années sabbatiques :** La CDSA confirme la non prise en compte pour le statut de l'arbitrage des années sabbatiques.

N° de club	Clubs	1ère situation nombre d'arbitres manquant au 28/02/2025	2ème situation nombre d'arbitres n'ayant pas fait son nombre de matches 15/6/2025	Années d'infraction (1ère,2ème...)	Interdiction d'accession fin 2024/2025	Nombre de mutés en moins 2025/2026 (sur 6)	Amendes financières Au 28/2/2025	Amendes financières Ajustées Au 15/6/25
D1 : 2 arbitres dont 1 majeur								
520374	SL DE L'ORNEL A CHANCENAY	1		2	Non	-4	240 €	
502804	US BIESLES	1 + 1 majeur		2	Non	-4	480 €	
D2 : 1 majeur + 1 majeur ou 1 arbitre de club ou 1 jeune ou 1 très jeune								
549447	VILLIERS EN LIEU	1		1	Non	-2	25 €	
502678	US BOURBONNE	1 + 1 majeur		4	Oui	-5	200 €	
540789	TROIS CHATEAUX ES	1 majeur		2	Non	-4	50 €	
D3 : 1 Majeur ou 1 arbitre de club ou 1 jeune ou 1 très jeune								
502562	US WASSY	1		1	Non	-2	25 €	
582604	LJ SAULXURES	1		2	Non	-4	50 €	
548988	US SOMMEVOIRE	1		4	Oui	-5	100 €	
552108	BUSSIERES POINSON ES	1		1	Non	-2	25 €	

7. PROCEDURE D'APPEL

Les appels des décisions se feront dans le respect de l'article 190 des règlements généraux.

8. QUESTION DIVERSE

La prochaine réunion de la commission est fixée au Vendredi 13 JUIN 2025 à 18H00

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt la séance à 19h00.

Y.DANDRELLE

Le Président,

